

GRILLES D'HONORAIRES BONNE ETOILE

Applicable depuis le 1^{er} novembre 2024 – V6

1. Pour la vente d'un bien à usage d'habitation, d'un terrain, d'un emplacement de stationnement ou de la recherche d'un bien :

Prix de vente	Forfait maximum TTC ou % TTC
Valeur $\geq$ à 1 000 000 €	4,5%
Entre 750 001 € et 1 000 000 €	5%
Entre 500 001 € et 750 000 €	5,5%
Entre 300 001 € et 500 000 €	6%
Entre 150 001 € et 300 000 €	6,5%
Entre 100 001 € et 150 000 €	10 000€
Entre 50 001 € et 100 000 €	9 000€
Valeur $\leq$ à 50 000 €	7 000€

Le consommateur est informé que :

- Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire précisée dans le mandat.
- Les tarifs s'entendent TTC (Toutes Taxes Comprises).
- En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien TTC.

Pour la vente d'un bien « neuf (VEFA) », terrain pour promotion immobilière

- 6% TTC du prix de vente charge acquéreur sauf barème promoteur



2. Location habitation

Bail soumis à la loi du 6 juillet 1989

Honoraires à la charge du bailleur ¹	Honoraires à la charge du locataire ²
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : x€ par m² suivant la zone concernée³ (loi Alur) - Réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie : 3€ TTC/m² (loi Boutin) A noter : pour la rédaction de documents particuliers comme par exemple, la rédaction d'un acte de caution solidaire, établissement de l'état des risques naturels et technologiques, inventaires mobiliers, etc. honoraires complémentaires de 120€ TTC.	- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : x€ par m² suivant la zone concernée⁴ (loi Alur) - Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m² (loi Boutin)
→ Les honoraires de visites, de réception du dossier, rédaction du bail sont dus à la signature du bail et directement payés par virement ou par chèque. → Les honoraires d'état des lieux seront dus à la réalisation de ce dernier. → Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur et ne pourront pas être supérieurs au montant du loyer mensuel hors charges.	
Immobilier non soumis à la loi du 6 juillet 1989 : 10% TTC du loyer annuel HC	

¹ Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

² Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

³ Trois zones : Zone très tendue **12 € du m²** - Zone tendue **10 € du m²** - Zone non tendue **8 € du m²** (dans la limite du loyer HC)

⁴ Trois zones : Zone très tendue **12 € du m²** - Zone tendue **10 € du m²** - Zone non tendue **8 € du m²** (dans la limite du loyer HC)



3. Honoraires de gestion pour les biens à usage d'habitation

Prestations	Formule
Mise en place du mandat de gestion	Simplicité
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	
Délivrance d'une quittance de loyer	
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par courriel	
Révision annuelle du loyer en fonction de l'Indice des Revenus Locatif "IRL"	
Païement des charges de copropriété au syndic sur demande	
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	
Suivi digital de votre parc locatif	
Garantie Loyers impayés	Garantie totale
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement locataire, dès le 5 de chaque mois J-O ⁵	
Déclaration et suivi des loyers impayés	
Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€	
Protection juridique incluse	

LOYERS > les taux sont dégressifs	Formule Simplicité	Formule Garantie totale
<i>Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité</i>	TTC	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	7,08%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	5,88%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	4,68%	8,38%

4. Location parking

Forfait de 120€ TTC à la signature du bail

- 60€ TTC charge bailleur
- 60€ TTC charge locataire

5. Honoraires pour la réalisation d'une étude de marché⁶

Après avoir signé un ordre de mission, nous facturons cette prestation : 180€ TTC
En sus : frais de déplacement⁷

⁵ Jours ouvrés

⁶ avis de valeur

⁷ application du barème kilométriques



6. Cession de fonds de commerce, droit au bail et vente de locaux commerciaux

Prix de vente	Forfait TTC ou % TTC ⁸
Valeur ≥ à 1 000 000 €	7,5%
Entre 750 001 € et 1 000 000 €	8%
Entre 500 001 € et 750 000 €	8,5%
Entre 300 001 € et 500 000 €	9%
Entre 150 001 € et 300 000 €	9,5%
Entre 50 001 € et 150 000 €	10%
Valeur ≤ à 50 000 €	6 500€

Le consommateur est informé que :

- Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur
- Les tarifs s'entendent TTC (Toutes Taxes Comprises).
- En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien TTC.

7. Honoraires de location professionnelle

Tarif location	Montant des honoraires
Locaux professionnels, locaux artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, terrains commerciaux, etc.	30% HT du loyer annuel à la charge du preneur et du bailleur

⁸ TVA en vigueur en sus

